

MÉMOIRE

POUR M. FAUJAS DE SAINT-FOND, ancien Lieutenant Général, Civil & Criminel en la Sénéchaussée de Montelimar;

CONTRE les Auteurs du Journal de Paris.

CE n'est donc pas assez pour l'homme qui se consacre aux sciences, qui épuise sa vie dans des recherches pénibles, qui met son bonheur & sa gloire à faire des découvertes utiles à ses semblables, d'avoir à dévorer les ennuis, à surmonter les *fatigues, à triompher des obstacles;* il faut encore que des rivaux, des envieux viennent l'assaillir dans sa solitude, déchirent sa réputation pour s'en disputer ensuite les lambeaux; enfin, l'obligent à tout souffrir, ou à venir se livrer sous les yeux du public à un combat dans lequel la méchanceté a toujours l'avantage que donnent les ressources du mensonge.

Telle est la position de M. Faujas, d'un Citoyen estimable, qui après avoir exercé pendant 12 ans avec autant de lumieres que d'humanité les fonctions de la Magistrature,



eſt ſorti du temple de la Juſtice pour pénétrer dans le ſanctuaire des ſciences, où un attrait irréſiſtible l'appelloit depuis ſon enfance.

Perſuadé que l'homme qui ne s'inſtruit qu'avec des livres, ne voit que ce que les autres ont cru voir, & s'expoſe par conſéquent au danger de n'être que l'écho de l'erreur, la nature a été le grand livre ſur lequel M. Faujas s'eſt plu à arrêter ſes regards; c'eſt elle qu'il a interrogée pour connoître ſa marche & ſes opérations qu'elle cache à l'œil du vulgaire. Auſſi l'a-t-on vu, cet ardent Naturaliſte, braver la rigueur des ſaiſons, vaincre la difficulté des chemins, ſéjourner ſur le ſommet des montagnes loin des habitations humaines, & oublier dans ſes contemplations & le ſoin de ſa fortune, & celui de ſes jours.

C'eſt-là que celle qu'il avoit adoptée pour maître, lui apprit qu'une partie de la France avoit été en proie à ces feux qui circulent dans le ſein de la terre, & finiſſent par rompre avec effort leurs priſons ténébreuſes; elle lui fit voir que les montagnes du Vivarais & du Velay n'étoient que des débris de volcans éteints; que la pouſſiere qu'il fouloit aux pieds étoit une cendre propre aux mêmes uſages, que celle que nous faiſons venir à grands frais de cette contrée, aujourd'hui agitée par la fureur des volcans enflammés.

A l'aide de la chimie, il analyſa les produits volcaniques & reconnut la poſſibilité de les convertir en verre.

Heureuſement pour la tranquille ignorance dont tous les ſoins & toutes les penſées ne ſe portent que ſur des affaires d'intérêt ou des plaiſirs frivoles, les ſavans n'éprouvent pas de plus doux dédommagement de leurs travaux, que le plaiſir de lui en communiquer les réſultats; ſemblables à ces

voyageurs qui de retour dans leurs foyers, paroiſſent ſe délaſſer de leurs fatigues en racontant à ceux qui les entourent tout ce qu'ils ont vu & obſervé au loin.

M. de Faujas, dans divers ouvrages, & entr'autres dans celui qu'il publia en 1778, ſous le titre de *Recherches ſur les Volcans éteints*, nous a fait part de ſes précieuſes découvertes, & a préparé nos eſprits à recevoir un ſyſtême auſſi vaſte que philoſophique. Voici de quelle maniere M. de Buffon, cet illuſtre Naturaliſte, qui, par ſon ſtyle harmonieux, ſemble comme un autre Orphée animer la matiere, parle de l'ouvrage & de l'auteur. « M. Faujas de Saint-
» Fond a très-bien obſervé toutes les matieres produites par
» les volcans, ſes recherches aſſidues & ſuivies pendant
» pluſieurs années, & pour leſquelles il n'a épargné ni ſoins
» ni dépenſes, l'ont mis en état de publier un grand & bel
» ouvrage ſur les volcans, dans lequel nous puiſerons ce
» que nous avons à rapporter; il a découvert dans les vol-
» cans éteints du Vivarais, les mêmes pouzzolanes qui ſe
» trouvent au Véſuve, & dans les autres terrains volcani-
» ſés de l'Italie. Les expériences faites dans les baſſins du
» Jardin des Tuileries & vérifiées publiquement, ont con-
» firmé l'identité de nature de ces pouzzolanes de France
» & d'Italie ».

Certainement, un Naturaliſte auquel M. de Buffon ne ceſſe de donner les plus grands éloges, ſur les obſervations duquel il a la confiance d'aſſeoir quelques-unes de ſes ſublimes idées, pourroit, s'il n'étoit jaloux que de ſa réputation littéraire, ſe conſoler de l'injuſtice de ſes rivaux; mais lorſqu'ils mêlent à cette injuſtice des perſécutions obſcures, lorſqu'ils lui conteſtent des découvertes qui ont attiré à leur auteur des récompenſes de la part du Gouvernement, il faut ou qu'il con-

fonde ses ennemis, ou qu'il consente à passer pour un usurpateur, qui en se parant d'un mérite étranger, a su détourner sur lui des faveurs que d'autres avoient droit d'attendre.

Mais demandera-t-on par quelle fatalité M. Faujas est-il plus en butte aux machinations secretes, que d'autres savans qui suivent paisiblement la même carriere? c'est ce que l'intérêt de la cause qui nous est confiée, nous met dans la nécessite d'éclaircir.

Nous qui honorons tous les hommes qui se consacrent *à l'étude, qui voudrions les voir tous* unis par les liens d'une estime réciproque, s'entr'aider & marcher de concert à la considération publique, former dans l'état une classe distinguée, parce que passer sa vie à combattre l'erreur, à *conquérir des vérites* utiles, est l'emploi du temps le plus honorable; pourquoi faut-il que nous soyons obligés de rappeller ici des faits qui devroient rester à jamais ignorés pour l'honneur des sciences?

M. de Montgolfier qui semble avoir donné à l'homme l'empire des airs, avoit fait, comme on sait, une premiere expérience à Annonay; les détails en avoient été consignés dans un mémoire remis à M. Faujas, qui, pressentant tout ce qu'elle pouvoit avoir un jour d'important, imagina de la faire répéter dans cette Ville, la patrie des arts, & où les esprits une fois électrisés par le génie, communiquent l'impression qu'ils ont reçue à tous les êtres pensans.

On se souvient encore des soins que se donna M. Faujas pour réaliser cette idée; on auroit cru qu'il y alloit de sa gloire, tandis qu'il ne songeoit qu'à faire briller celle d'un autre. Nous ne parlerons pas des contradictions qu'il éprouva de la part du Physicien qu'il avoit choisi pour seconder son projet, le Public qui en fut témoin ne l'en vengea que trop.

Tant que celui dont M. Faujas avoit à ſe plaindre demeura accablé ſous le poids de l'opinion générale, M. Sage ne parut pas prendre un grand intérêt à ſon ſort; mais il ne ſe fut pas plutôt relevé par une entrepriſe hardie & digne d'éloges, que M. Sage courut ſe ranger ſous ſes lauriers, & prendre part à ſa gloire. Ce ſentiment ſubit qui naît de l'admiration, n'auroit eu rien que de louable, s'il n'en eut étouffé à l'inſtant un plus ſacré. Tandis que le Public trop léger, paroiſſoit oublier le ſuccès de la belle & ſimple expérience, qui précéda celle dont il étoit enthouſiaſmé, on ſe permettoit d'accuſer dans un cours public M. Faujas de partialité & d'injuſtice, on en faiſoit une victime qu'on immoloit à la célébrité du jour, & quel étoit le ſacrificateur?..... Détournons notre penſée de deſſus une auſſi affligeante image. Cependant celui que l'on calomnioit avoit déja fait paroître ſon ouvrage ſur *les Machines aéroſtatiques*, qui a par-tout l'empreinte d'un véritable ami des ſciences, ſupérieur à tous les petits reſſentimens & à toutes les petites paſſions, & qui n'eſt animé que du deſir de voir porter à ſa perfection une découverte qui honore le dix-huitiéme ſiecle.

M. Sage lui-même avoit été tellement frappé de ce mérite trop rare chez les Ecrivains, qu'en ſa qualité de Cenſeur de l'Ouvrage, il en avoit rendu le compte le plus favorable au Chef de la Librairie, en faiſant ſur-tout valoir le ton de modération & d'impartialité qui le diſtinguoit.

On va voir combien les hommes qui devroient être les plus faits pour avoir une maniere de ſentir & de s'exprimer, ferme & invariable, ſont quelquefois le jouet de leurs paſſions & des circonſtances.

M. de Faujas, auquel plusieurs de ses amis avoient rapporté ce qu'ils venoient de voir & d'entendre chez M. Sage, qui dans un cours public avoit joué le rôle d'un médiateur auguste qui s'empresse de concilier des Puissances ennemies, voulut s'éclaircir sur un fait qui lui sembloit incroyable : il s'adressa avec sa franchise ordinaire à M. Sage lui-même, pour en avoir l'explication; mais ses doutes furent bientôt dissipés en lisant la réponse de ce Professeur. M. Faujas ne se permettroit pas de la rendre publique si l'intérêt de sa cause ne l'exigeoit, & si l'on n'y découvroit pas le premier germe du sentiment dont on a voulu le rendre victime.

« Je vous assure, mon cher ami, que mon action ne » peut pas vous avoir suscité des ennemis, c'est votre » propre Ouvrage; étant historien, si vous n'eussiez traité » que ce qui étoit relatif à la grande découverte de M. » de Montgolfier, vous n'auriez pas vu le Public se tourner » contre vous; en effet, pourquoi vous êtes-vous attaché » à déchirer un homme qui tient son existence du Public; » vous auriez bien mieux fait de vous occuper à réunir » ces deux hommes célebres : si vous pouviez racheter » votre Ouvrage & le retirer, ce seroit le seul moyen » que vous auriez de cesser d'être en butte à tout le monde. » Pardonnez-moi cette vérité, mon ami; mais en conscience, ayant une réputation littéraire méritée, comment, avec de l'esprit, avez-vous pu vous compromettre » à ce point? Si l'on vous a rendu compte de ma séance, » qui a été le plus beau jour de ma vie, on doit vous » avoir dit que je n'ai parlé de vous que pour en dire » du bien, parce que je vous connois par d'excellentes » qualités. Il y a des alternatives dans la vie; on vous

» citoit avec enthousiasme, mais ce n'est plus la même » chose; on en a trop fait contre C......; si vous m'eussiez demandé conseil, je vous assure que je vous aurois » empêché de vous perdre, parce que je vous aime.

» Je ne sais comment vous pourrez vous tirer de ce mau» vais pas, je desirerois que vous pussiez trouver un moyen » pour réparer ce que vous avez fait; mais malgré mon » amitié pour vous, je ne me charge pas d'être le négo» ciateur; car quand je veux parler de vous, on m'étran» gle, & j'en suis désolé.

» Adieu, mon cher ami, je vous embrasse de tout mon » cœur, SAGE.

» Quant au Journal de Paris, je n'y ai fourni que le » détail calculé de la seconde ascension de C......».

Il en faut convenir, la haine la plus rafinée ne pourroit pas offrir à son ennemi un tableau plus affreux que celui que présente cette lettre. Si M. Faujas en avoit cru *son ami désolé*, il se feroit regardé comme l'objet de l'animadversion publique. La réponse qu'il lui fit annonce le calme d'un homme aussi sûr de l'estime des autres que de la sienne.

« Je n'ai eu d'autre intention, Monsieur, en vous écrivant » hier, que de vous demander à vous-même, ce que tant » de personnes m'attestoient; c'est-à-dire, si vous vous étiez » ouvertement déclaré contre moi, ce que j'ai constamment » refusé de croire.

» Votre lettre, que j'ai reçue ce matin à neuf heures, a » fixé mes idées d'une maniere irrévocable, je l'ai fait lire » à plusieurs de mes amis, & des vôtres, notamment à M. de » Romé de Lisle. Si j'avois le plus léger tort, je me ferois em» pressé de le réparer sans perdre un moment; mais n'ayant » fait pour M. de Montgolfier que ce que je voudrois que

» mes amis fissent pour moi, & n'ayant agi qu'en connoif-
» sance de cause en me tenant dans les bornes de la juf-
» tice & de la modération, je ne me laisse point abattre
» par l'opinion des gens qui me sont indifférens. C'est mon
» cœur & ma raison que je consulte, & ils me reprochent
» si peu de chose à cet égard, que je ne changerai certai-
» nement pas une ligne dans la seconde édition du Livre
» que j'ai publié, & qui est presqu'entiérement vendu.

» Vous me dites que j'ai traité cruellement M. C......
» dans mon Livre, & vous en avez été le Censeur, &
» vous avez écrit au Magistrat chargé de veiller à l'admi-
» nistration de la Librairie, *qu'il étoit écrit avec la plus*
» *grande modération*, & vous me l'avez écrit à moi-même.
» Loin d'ailleurs d'y avoir des injures dans mon Livre,
» il y a des éloges que je ne me suis point fait une peine
» de donner à MM. C......, & R......, dans le temps
» même où ils imprimerent des calomnies & des menson-
» ges contre moi; je vois bien que vous n'êtes nullement
» au fait des procédés de ces Messieurs envers moi.

» Vous pouviez vous dispenser, Monsieur, de m'écrire
» *que vous desiriez que je pusse trouver un moyen de me tirer*
» *de ce mauvais pas, & que malgré votre amitié pour moi,*
» *vous ne vous chargiez pas d'être le négociateur.*

» Comme il sembleroit par-là, Monsieur, que je vous
» ai chargé d'une pareille négociation, apprenez bien de
» moi, que je me croirois déshonoré si j'avois eu une pa-
» reille idée. L'on a rendu justice à M. de Montgolfier,
» l'on est convenu des torts qu'on avoit à son égard; il
» est satisfait, & je le suis moi-même; mon rôle cesse
» dans ce moment ».

Cette rupture établie entre ces deux Savans, auroit
dû

dû n'avoir d'autre ſuite que celle d'effacer le ſouvenir de leurs anciennes liaiſons ; mais malheureuſement, à la honte de ce qu'il y a de plus éclatant dans l'eſpece humaine, les querelles des Savans ne ſe modifient pas toujours en une paiſible indifférence ſur l'exiſtence de leurs adverſaires, il en eſt dont la haine qui les agite, fermente intérieurement & les porte à la vengeance.

Les récompenſes dont le Gouvernement honora M. Faujas, furent pour ſes ennemis un aliment de plus à leur envie; dès-lors ſe forma entr'eux un plan de ruine contre ſa fortune & ſa réputation ; ce fut de lui conteſter ſes découvertes, & de ſuppoſer enſuite qu'il s'étoit attribué celles des autres; par-là on ſe flattoit de le montrer au Gouvernement indigne de ſa faveur, & au Public indigne de ſon eſtime.

Comment s'y prit-on pour accomplir un projet auſſi déteſtable ? C'eſt ce que nous voudrions pouvoir couvrir d'un voile impénétrable; mais en révélant des vérités affligeantes, on ne nous reprochera pas d'avoir eu recours à l'artifice, & de dégrader notre miniſtere par des invectives; nous ne ferons que rapprocher les faits & les écrits.

Le ſieur Chaptal par une lettre imprimée dans la *Gazette du Commerce*, du premier Novembre dernier, s'exprimoit ainſi : « M. Faujas de Saint-Fond avoit trop de droits ſur » tout ce qui a rapport à l'hiſtoire des volcans, pour ne » pas s'empreſſer de tirer de nouveaux avantages de la fuſi- » bilité de la lave ; il en a fait conſtruire, dit-on, un pla- » teau pour la machine électrique & des bouteilles façon » de Sève. Je deſire que ce ſavant Naturaliſte pourſuive ce » genre de travail, ſon ſuperbe Ouvrage ſur les volcans » éteints du Vivarais & du Velay, ſes belles expériences » ſur l'utilité de nos pouzzolanes, ſemblent placer dans ſon

» ressort tout ce qui concerne les produits volcaniques ».

Ces expressions honnêtes s'accordoient très-bien avec celles qui étoient consignées dans une lettre précédente du même Physicien, en réponse à des questions que lui avoit faites M. Faujas sur la partie économique de ses procédés. « Voilà, Monsieur, les observations que je puis » vous donner & vous certifier véritables. Je suis bien » flatté d'avoir ajouté quelque chose *à une partie d'histoire* » *naturelle dont vos découvertes vous ont donné la propriété* ».

Qui auroit pu croire que ce seroit ce même M. Chaptal dont on feroit un instrument de diffamation contre l'homme auquel il venoit de rendre, de son propre mouvement, des hommages publics & particuliers ? mais la haine fait mettre tout en œuvre pour nuire à ceux contre lesquels elle dirige ses traits.

Par une suite de cette combinaison formée contre M. Faujas, une main étrangere inséra à son insu dans le Journal de Paris, le 29 Décembre 1783, cette notice : *La fusibilité de la lave, son état vitreux, ont donné l'idée de l'employer dans les Verreries. M. Faujas de Saint-Fond, & plus récemment M. Chaptal, Professeur de Chimie des Etats de Languedoc, en ont fait des bouteilles* (a).

Jamais M. Faujas n'avoit fait ni prétendu avoir fait des bouteilles avec la lave, il avoit seulement indiqué d'une maniere positive la conversion de la lave en verre, & la possibilité d'en couler des statues.

(a) Cette notice est de M. Cadet de Vaux, ainsi qu'il en est convenu lui-même par sa lettre du 15 Février dernier à M. Faujas, qui s'étoit plaint de ce qu'un anonyme lui attribuoit une expérience qu'il n'avoit pas faite.

Cette main qui jettoit des fleurs au-devant de son nom, n'ignoroit pas qu'elles alloient être converties en ronces. Le Public, s'étoit-on dit, ne manquera pas de croire que cette note est de M. Faujas, ou d'un de ses amis. Mais lorsqu'on viendra à reconnoître que ce Naturaliste n'a pas précédé M. Chaptal dans ses expériences, on le jugera l'usurpateur d'une réputation fausse, & peut-être le Gouvernement abusé lui retirera-t-il ses graces.

En conséquence, par une lettre insérée dans la feuille du Journal, le 2 Janvier dernier, M. Sage réclama pour lui l'antériorité de *l'idée*, & pour M. Chaptal son disciple, l'antériorité de *l'expérience*.

La vanité qui aveugle tous les hommes, jetta M. Sage dans des erreurs, &, au lieu d'ajouter à sa réputation, il prouva seulement qu'il avoit confondu le *trapp* des Suédois, qui n'est point un produit volcanique, avec le *basalte*, qui en est un, & qu'en attribuant aux Suédois l'invention des bouteilles formées de cette matiere, il accordoit gratuitement à l'étranger l'honneur d'une découverte qui appartenoit à la France, & faisoit porter l'édifice de sa propre gloire sur une méprise grossiere.

Ce Chimiste ne vit pas sans peine la réponse lumineuse de M. Faujas, donnée par supplément à la feuille du Journal, du 19 Février, dans laquelle, après avoir désavoué la notice qui avoit servi de prétexte à la réclamation de M. Sage, il rendit à M. Chaptal toute la justice qu'il croyoit lui devoir.

M. Sage essaya d'affoiblir l'impression qu'avoit faite sur tous les esprits justes & éclairés une réponse qui tiroit toute sa force de faits & de dates également incontestables; mais, malgré son laconisme impérieux, il eut encore

le malheur de montrer de fauſſes prétentions & de laiſſer échapper une nouvelle erreur, qui fut relevée par le ſecond ſupplément que donna M. de Faujas à la feuille du 29 Février.

Les choſes en étoient arrivées à ce point, lorſque l'on crut pouvoir porter à ce Naturaliſte, qui avoit, juſqu'à préſent, pour lui, la raiſon & le témoignage des Auteurs qu'il invoquoit, un coup qu'il ne devoit pas prévoir, ce fut d'étouffer toute la force de ſa défenſe par une lettre fabriquée contre lui ſous le nom du ſieur Chaptal.

On a vu avec quelle noble franchiſe ce Chimiſte accordoit à M. Faujas l'honneur de la premiere idée de la converſion de la lave en verre, idée qui lui donnoit, diſoit-il, *la propriété ſur cette partie d'hiſtoire naturelle.* Les tems ſont bien changés ; ce n'eſt plus aujourd'hui *ce Savant qui a des droits à tout ce qui a rapport à l'hiſtoire des volcans ;* ce n'eſt *plus l'auteur d'un ſuperbe ouvrage ni de belles expériences ſur l'utilité de nos pouzzolanes ;* c'eſt un homme *qui fait des queſtions qui prouvent une ignorance preſqu'originelle ſur la converſion de la lave en bouteilles.*

Mais, en revanche, par la lettre publiée ſous le nom de M. Chaptal, M. Sage eſt un bien plus grand homme qu'il ne l'imaginoit lui-même, car il s'étoit contenté de revendiquer l'honneur *d'avoir écrit en* 1772, *que la lave compacte, expoſée à un feu violent, ſe changeoit en un émail noir*, ce qui avoit été publié long-tems avant lui. *Que la pierre ponce, expoſée à un feu violent, ſe changeoit en verre blanc*, ce qui eſt conteſté. On y va juſqu'à dire qu'*il a fait exécuter, il y a quatorze ou quinze ans, des bouteilles de lave dans une des Verreries de l'Auvergne.*

Si cette lettre étoit véritablement du ſieur Chaptal, nous

nous écririons : Heureux le maître dont les disciples ajoutent ainsi à sa science, & relevent sa gloire par des faits dont il ne se doutoit pas lui-même ! Mais il est tems de prouver que cette lettre n'est pas du sieur Chaptal, & qu'en supposant que les coupables de faux fussent parvenus à obtenir de celui dont ils ont emprunté le nom, qu'il leur en envoyât une copie transcrite sur le supplément du 27 Février dernier, ils ne seroient pas pour cela à l'abri de la condamnation à laquelle ils ont voulu se *soustraire*.

Rassemblons ici toutes ces preuves, afin que ceux qu'elles vont accabler paroissent aux yeux des Magistrats & du Public bien visiblement marqués du sceau de l'imposture.

1°. On fait dire au sieur Chaptal par sa lettre, datée du 8 Février dernier, & écrite de Montpellier, que M. Faujas *consent à lui faire hommage de la découverte* dont il s'agit. M. Faujas ne lui ayant fait cet hommage que dans la feuille du 19 du même mois, *comment le sieur Chaptal, résident* à Montpellier, en auroit-il pu avoir connoissance onze jours plutôt ? Le sieur Chaptal auroit-il aussi le talent de découvrir ce qui se passera dans l'ame d'un Ecrivain, & ce qu'il publiera d'honnête à son égard ?

2°. Ce Chimiste n'est point un insensé. Or, ce seroit le plus grand signe de démence que d'écrire qu'un homme est *d'une ignorance presqu'originelle* sur un procédé dont on lui auroit fait publiquement & en particulier les honneurs.

3°. Si M. Chaptal eût réellement envoyé aux Auteurs du Journal la lettre imprimée sous son nom, par quelle raison ces Auteurs, accusés d'avoir publié une fausse lettre, feroient-ils assez peu jaloux de leur honneur pour se refuser à en déposer la minute au Greffe du Châtelet dans les vingt-quatre heures, quoiqu'ils en aient été sommés

par acte juridique, sous peine *d'être pris à partie ?*

4°. Si M. Cadet de Vaux, l'un de ces Auteurs, & qui est spécialement chargé de la partie des sciences, avoit été, le 5 Mars, dans la possibilité de représenter cette lettre relative à la chimie, pourquoi auroit-il cherché à éluder, en écrivant le 8 du même mois à M. Faujas, qu'*entre honnêtes* Gens *une correspondance étoit chose sacrée ?* Est-ce qu'une lettre publiée dans le Journal de Paris peut être encore sacrée pour personne ? En marquant qu'il alloit *écrire à M. Chaptal pour qu'il l'autorisât à communiquer sa correspondance à M. Faujas*, n'étoit-ce pas lui annoncer clairement qu'il alloit conjurer le Chimiste de Montpellier d'avoir pitié de l'embarras de ses amis, & le prier d'envoyer une copie de lettre conforme à celle qu'ils avoient eu l'imprudence de faire imprimer sous son nom ?

M. Cadet ne cherchoit-il pas à faire illusion à M. Faujas, en ajoutant qu'*il avoit fait le dépôt de cette même correspondance chez un Notaire ?* On ne lui demandoit pas à prendre communication d'une correspondance, on ne vouloit que voir & comparer une seule lettre : en ne nommant pas le Notaire chez lequel il avoit fait ce dépôt, ne laissoit-il pas croire que le dépôt étoit aussi supposé que le supplément du Journal ? Mais comme nous ne saurions trop dissiper tous les doutes, nous appuyerons cette quatriéme preuve du fait suivant.

M. Faujas qui a pour les procès l'aversion naturelle à un homme laborieux & occupé des sciences, prie M. Bourgeois, estimé de tous ceux qui le connoissent, & à la prudence duquel la Justice & les Commerçans ont renvoyé plusieurs affaires, d'aller chez M. Cadet, lui demander le nom du Notaire, pour comparer l'écriture de la lettre

que l'on disoit être déposée, avec celle d'une autre qui étoit bien véritablement de lui.

M. Bourgeois voulant bien se prêter à ce ministere de conciliation, se transporte chez l'Auteur du Journal, lui annonce sa mission : *Toute discussion*, lui dit-il, *va être terminée entre vous & M. Faujas, j'ai sur moi une lettre de M. Chaptal, indiquez-moi le Notaire qui a reçu votre dépôt, je vérifierai les écritures, & si je reconnois que M. Chaptal a véritablement écrit la lettre qui est le sujet du procès, M. Faujas se désistera à l'instant de toute action contre vous & contre tout autre.* Quelle est la réponse de M. Cadet à une proposition aussi simple ? La voici : *M. Faujas attache donc bien de l'importance à cette lettre de M. Chaptal ? = Oui, Monsieur, il lui paroît essentiel de savoir si ses ennemis ont, ou n'ont pas abusé du nom d'un autre pour altérer sa réputation littéraire, & sur-tout celle d'un homme d'honneur, qui se fait un devoir de maintenir ses propriétés & de respecter celles des autres. = Mais, Monsieur, en supposant que M. Chaptal n'eût pas précisément écrit la lettre telle qu'elle a été insérée dans notre feuille, si l'on prouvoit que toutes les phrases qui la composent sont extraites de différentes lettres de M. Chaptal, écrites à différentes personnes, cela ne reviendroit-il pas au même ? = Non, assurément, car il n'y a pas d'injures, d'erreurs, de faussetés que l'on ne fît dire à un homme, en détachant de ses écrits des phrases divisées que l'on rassembleroit dans un seul. = En ce cas, M. Faujas fera ce que bon lui semblera.* Après ces mots, M. Bourgeois s'éloigna sans avoir pu voir l'original de la lettre, ni connoître le nom du Notaire chez lequel on disoit l'avoir déposée.

5°. M. Faujas, obligé de reprendre les voies judiciaires pour forcer ses adversaires jusques dans leur dernier retranchement, assigna, le 12 Mars, les Auteurs du Journal de Paris *en référé* en l'hôtel de M. le Lieutenant Civil, pour y être condamnés à communiquer sur-le-champ la lettre supposée. Le 13, M. Faujas se transporte chez le Magistrat avec son Procureur, l'heure indiquée s'écoule, déja le procès-verbal qui constate le défaut de comparution alloit être dressé; enfin, le Procureur des Auteurs du Journal se présente. A-t-il la lettre dans ses mains? consent-il à la déposer au Greffe? Non. Il lutte de tous ses efforts contre la sagesse du Magistrat, & se retranche à demander que les Parties soient *renvoyées à l'audience*, toujours afin d'obtenir le délai nécessaire pour couvrir le faux qui est visible à tous les yeux.

On insiste pour qu'il dise le nom du Notaire chez lequel a été fait le dépôt; il n'y a point eu de dépôt de fait, répond le Procureur, la lettre du sieur Chaptal n'est pas sortie du Bureau du Journal. On lui réplique qu'il est en contradiction avec ses Parties; que M. Cadet a déclaré que la lettre a été déposée chez un Notaire : il soutient le contraire. M. Faujas lui représente alors la lettre du sieur Cadet, & lui fait lire ces mots : *J'ai cru devoir toutefois en faire le dépôt chez un Notaire.*

6°. Veut-on une autre preuve de la fausseté de la lettre dans laquelle on fait dire à M. Chaptal, que M. Sage a fabriqué des bouteilles de lave il y a environ quatorze ou quinze ans, dans une des Verreries de l'Auvergne? Le sieur Chaptal lui-même, dans un Ouvrage qu'il a publié en 1781 *, s'annonce comme l'auteur des premieres expériences faites sur cet objet, & ne dit pas un mot de M. Sage.

* Mémoires de Chimie, page 91 & suiv.

Sage. Depuis ce tems il n'a cessé de demander aux Ministres la récompense de cette découverte. Ainsi de deux choses l'une, ou M. Chaptal a voulu usurper une faveur due à son maître, ou il n'a pas écrit la lettre dans laquelle on lui fait accorder à M. Sage une invention qu'il s'étoit jusqu'alors appropriée.

En voilà plus qu'il n'en faut pour prouver que les ennemis de M. Faujas ont employé contre lui un moyen vil & punissable. Mais, dira-t-on, si aujourd'hui les Auteurs du Journal de Paris produisoient une minute écrite de la main de M. Chaptal, ne seroient-ils pas à l'abri de toute condamnation ? Non assurément, puisque deux actes juridiques justifient qu'ils n'avoient pas ce titre lorsqu'on les a sommés de le représenter ; si donc ils le mettoient au jour dans ce moment, ils n'exposeroient qu'un acte honteux de complaisance de la part du sieur Chaptal, & ils n'en seroient pas moins punis pour *s'être portés à imprimer* le 27 Février dernier, un supplément à leur *Journal* sous un nom supposé, supplément qui leur a été, dit-on, apporté & payé par un ami de M. Sage & un protecteur de M. Chaptal, qu'on se réserve de faire connoître quand il en sera tems.

Il résulte des faits que nous venons d'exposer, que M. Faujas s'est trouvé compromis par la méchanceté & le desir qu'on a eu de lui nuire, dans une discussion publique; qu'il n'a jamais eu l'intention de persuader qu'il fut l'auteur d'un procédé auquel il n'a donné lieu que par ses idées, imprimées & connues de M. Chaptal; que M. Sage, au contraire, abusant de son ascendant sur son disciple, & sur le protégé de son ami, a voulu s'attribuer des expériences & une invention démenties par ses propres ouvrages & par

ſes lettres imprimées dans le Journal de Paris, & qu'il eſt de toute juſtice d'enjoindre aux Auteurs de ce Journal de conſigner dans leur feuille, que c'eſt à tort qu'ils ont imprimé, ſous le nom du ſieur Chaptal, contre M. Faujas, un ſupplément malhonnête, chargé d'ironies indécentes, & qui n'étoit pas de ce Chimiſte (*a*).

Ce jugement équitable mettra les Citoyens & les Savans à l'abri d'un ſemblable abus, & ils n'auront plus à craindre d'être inquiétés dans leur état, dans leur réputation, par une jalouſie ou une haine obſcure.

Cette Cauſe qui paroîtra peut-être minutieuſe au premier coup d'œil, s'aggrandit ſous ce point de vue & tient à l'intérêt public. C'eſt cette conſidération importante qui nous a déterminés à la défendre. En prêtant notre miniſtere à un Savant eſtimable, & qui, par ſes travaux, a de juſtes droits à la reconnoiſſance de la Nation, nous aurions voulu pouvoir épargner à ſes rivaux le ſentiment qui s'élevera contr'eux; mais ils n'auront pas du moins à nous reprocher d'avoir rien dit qui ſoit étranger à la Cauſe dont nous nous ſommes chargés.

Nous avons ſoulevé avec peine une partie du voile qui cache la difformité de l'envie; puiſſions-nous être à même de rendre à M. Sage toute la juſtice que méritent ſes connoiſſances & ſes travaux; mais l'eſtime que nous avons pour ſes talens, n'a pu l'emporter ſur le devoir impérieux

(*a*) En inſiſtant ſur cette réparation, M. Faujas eſt bien éloigné de chercher à humilier indiſtinctement les Auteurs du Journal de Paris. Il en eſt parmi eux pluſieurs qu'il eſtime, & il eſt bien perſuadé que MM. Duſſieux, Coranſé, Romilly & Sautreau de Marcy ſe ſeroient oppoſés de tout leur pouvoir à l'acte malhonnête dont il ſe plaint, s'ils en avoient eu connoiſſance.

de notre profeſſion, qui exige que nous immolions toutes conſidérations à la vérité & au deſir ardent de faire triompher le Citoyen honnête que l'on perſécute ou que l'on veut opprimer.

Mᵉ DE LA CROIX, Avocat.

COLIN, Proc.

Le Mémoire que l'on vient de lire & la Conſultation étoient déja à l'impreſſion, lorſque la feuille du Journal de Paris, en date du 8 Avril, eſt venue confirmer ce que nous avions avancé. Cette feuille renferme une lettre datée du 15 Mars, par laquelle le ſieur Chaptal, en cédant aux ſollicitations de ſes amis, déclare que ce qui a été imprimé dans le N°. 58 eſt l'*extrait des lettres qu'il avoit adreſſées aux Auteurs du Journal par la voie d'un tiers.* Ainſi la lettre publiée le 27 Février, par ſupplément, n'eſt plus, comme l'annonce le titre, une *lettre du ſieur Chaptal, adreſſée de Montpellier aux Auteurs du Journal, le 8 Février 1784.* C'eſt un extrait de diverſes lettres écrites en différens tems à un tiers. Voilà donc, d'après la déclaration du ſieur Chaptal, un premier faux dans le titre. Mais n'y en a-t-il pas auſſi dans le corps de la lettre ? Le ſieur Chaptal annonce que le tiers qui avoit *ſa procuration, a été autoriſé à retrancher & à ajouter ſelon que l'exigeroit l'état de la queſtion.* Les additions que ce tiers s'eſt permis de faire en vertu de cette ſinguliere procuration qui l'autoriſe à ajouter aux idées d'un autre, ne ſont donc pas du ſieur Chaptal, & par conſéquent forment un ſecond faux.

Nous ne pouvons pas trop insister sur ce point ; les Auteurs du Journal de Paris ne devoient pas, en leur qualité d'hommes publics, présenter le *supplément du 27 Février*, comme une même lettre du sieur Chaptal, écrite à Montpellier, le 8 Février, mais bien comme un assemblage de diverses phrases extraites d'une correspondance avec un tiers, & augmentées de celles de ce tiers.

Voyons maintenant si ce fondé de procuration qui devoit retrancher des lettres du sieur Chaptal, *ce qu'exigeroit l'état de la question*, a suivi ce qui lui étoit prescrit.

La question se réduisoit à savoir si M. Faujas avoit eu la prétention d'avoir fait des bouteilles de lave avant le sieur Chaptal ; or, huit jours avant que la fausse lettre de ce Chimiste fût imprimée, M. Faujas s'étoit exprimé ainsi sur son compte :

« M. Chaptal reste donc seul : j'ai été le premier à admirer les bouteilles qu'il a fait faire avec de la lave dans » les environs de Montpellier, je lui en ai fait mon compliment, en le priant de vouloir bien me faire part du » résultat de ses derniers travaux, que j'ai communiqués » avec son nom, à quelques personnes que cet objet intéressoit. J'ai plus fait, j'ai parlé avec éloge & avec admiration du travail de M. Chaptal à M. de la Boullaye, » Intendant général des mines, qui s'occupe avec un zele » véritablement patriotique de tout ce qui peut tendre à » l'avantage de la minéralogie de la France. M. Chaptal » n'a donc rien à me reprocher à ce sujet. *Je n'ai rien » écrit, je n'ai rien revendiqué sur la conversion du basalte en » verre*, & si l'on a bien voulu m'en faire honneur dans le » Journal de Paris, vous savez, Messieurs, que je n'ai eu » aucune part à cette notice. Mais enfin, puisqu'on me met

» en ſcene ſans ſavoir pourquoi ni comment ; voyant que » M. Sage a voulu paſſer dans le Public pour avoir mis » M. Chaptal ſon éleve ſur la voie de faire du verre de lave, » je ne ſerai point blâmable d'ambitionner le même hon- » neur, & voici mes titres ».

Par cette déclaration publique, M. Faujas accordoit à M. Chaptal tout ce qu'il prétend aujourd'hui, & ne ſe réſervoit que l'honneur d'avoir pu donner quelques idées à ce Chimiſte, ainſi qu'il l'avoit reconnu lui-même. Si donc le prétendu fondé de procuration avoit ſuivi l'intention du Chimiſte de Montpellier, au lieu de ſe laiſſer aller au mouvement de ſa jalouſie, de ſa vanité & peut-être de ſon intérêt perſonnel, non-ſeulement il n'auroit rien ajouté d'offenſant aux lettres du ſieur Chaptal, mais il n'en auroit pas publié une ligne, à moins que ce ne fût pour rendre hommage à la ſincérité & à la délicateſſe de M. Faujas.

Il eſt donc maintenant évident, d'après la feuille du 8 Avril, 1°. que l'on a abuſé du nom du ſieur Chaptal pour altérer la réputation de M. Faujas dans l'opinion publique, & accroître celle de M. Sage, qui auroit dû, à l'exemple du Naturaliſte que nous défendons, rejetter l'honneur qu'on lui attribuoit ſous le nom du ſieur Chaptal, d'avoir fabriqué, il y a quatorze ou quinze ans, des bouteilles de lave en Auvergne, parce que ce fait eſt faux, & qu'il n'a jamais oſé l'écrire.

2°. Que M. Cadet de Vaux en a impoſé, en marquant, par ſa lettre du 8 Mars, jointe au procès, qu'il avoit dépoſé chez un Notaire *la lettre du ſieur Chaptal du 8 Février*, puiſque cette lettre n'exiſtoit pas, ou que, ſi elle exiſte, elle n'eſt pas conforme à celle qui a été imprimée ſous cette date.

3°. Que le sieur Chaptal veut en vain approuver la lettre imprimée sous son nom ; il suffit que, de son aveu, cette lettre n'ait point été envoyée & signée par lui, le 8 Février, telle qu'elle a paru, pour que celui qui en est blessé, ait le droit d'actionner les Auteurs du Journal de Paris, pour avoir publié, sous le nom seul du sieur Chaptal, & *comme lettre de lui, écrite le même jour*, diverses phrases tirées de sa correspondance, & augmentées de cell es d'un tiers.

Il résulte de tout cela une fâcheuse vérité, c'est que le sieur Chaptal, en signant aveuglément les différentes lettres qu'on lui a envoyées de Paris, ainsi que l'atteste un homme très-connu, & cela dans la vue de soustraire les Auteurs du Journal de Paris à la sévérité de la Justice, a *rempli un acte honteux* ; qu'il n'a eu ni la force de sauver ses amis en se déclarant ouvertement auteur de la lettre datée du 8 Février, ni la noble fermeté de la désavouer & de repousser le mensonge ; que, par sa foiblesse, il ne mérite ni l'estime de M. Faujas, envers lequel il s'est montré aussi injuste qu'ingrat, ni même la reconnoissance de ceux qu'il a essayé de justifier aux dépens de la vérité.

Me DE LA CROIX, Avocat.

LE CONSEIL SOUSSIGNÉ qui a lu le Mémoire de M. Faujas de Saint-Fond :

ESTIME, que le Consultant étoit très-fondé à croire, d'après le témoignage honorable & public donné par le sieur Chaptal, que le supplément ajouté à la feuille du 27 Février dernier, n'étoit point de ce Chimiste, & étoit par conséquent l'ouvrage d'une main ennemie, qui s'étoit rendue coupable de faux.

Mais il a bien plus eu lieu d'en être convaincu par le refus qu'ont fait les Auteurs du Journal de Paris de produire la minute de ce supplément, quoiqu'il les en ait sommés par deux actes juridiques.

La fin de non-recevoir dans laquelle se retranchent aujourd'hui ces Auteurs, par l'acte qu'ils ont signifié le 23 Mars dernier, annonceroit que les fabricateurs de la lettre du sieur Chaptal n'ont pas encore pu parvenir à obtenir de ce Chimiste, qu'il envoyât une copie conforme à ce qu'ils ont imprimé sous son nom ; & il ne seroit pas étonnant qu'il se refusât à un pareil acte de complaisance, qui le mettroit en contradiction avec lui-même, & le compromettroit, sans rendre la Cause des Adversaires de M. Faujas meilleure, puisqu'il existe tant de preuves qu'ils n'avoient pas la lettre ni le 5 Mars, jour de la premiere sommation, ni le 13 du même mois, jour où leur Procureur a comparu pour eux chez M. le Lieutenant Civil.

Le Soussigné pense, avec l'Auteur du Mémoire, que

cette Cause tient à l'intérêt public & à l'ordre de la Société. Car il importe à tous les Citoyens, que des ennemis obscurs n'attaquent pas, sous un nom emprunté, notre existence ou nos propriétés.

La Justice, en accordant au Consultant la réparation qu'il demande, & qui doit être consignée dans le Journal où *il* a reçu *l'offense*, préviendra un abus qui deviendroit bientôt plus à craindre s'il étoit enhardi par l'impunité.

Délibéré à Paris, le 22 Mars 1784.
Signé, DE LA CROIX, POLVEREL.

De l'Imprimerie de CHARDON, rue de la Harpe, près celle de la Parcheminerie, 1784.

Monsieur Pingré chanoine regulier de la Congregation de france a Sainte Geneviève.